



Choisir la robustesse, pour une vigne qui fonctionne comme un écosystème !

R093/2026/94

Le réchauffement climatique expose la vigne à des conditions de plus en plus instables et fragilise la qualité des raisins et la régularité des rendements, obligeant à repenser les pratiques viticoles. L'approche visant à « faire fonctionner la vigne comme un écosystème » met en avant l'importance de la diversité : microbiologique (champignons, bactéries), végétale (couverts, légumineuses, arbres) et animale (vers de terre, insectes utiles, oiseaux) → **Acquérir les connaissances et les méthodes permettant de renforcer la résilience des vignobles en s'appuyant l'agroforesterie, la biodiversité et les pratiques agroécologiques adaptées au changement climatique.**

Objectifs de la formation

Expliquer les bases écologiques essentielles à la robustesse d'une vigne (sol, eau, mycorhizes, biodiversité). Identifier les champignons du sol (mycorhiziens, saprophytes) et comprendre leur rôle dans la nutrition et la résistance au stress hydrique et thermique. Lire un paysage viticole : repérer les flux d'eau, les zones fonctionnelles, les continuités écologiques et les ruptures. Diagnostiquer une parcelle en conditions réelles et proposer des pistes d'amélioration.

Contenu

JOUR 1 :

Matin : Bases écologiques : enracinement, répartition des champignons, inoculation, propagation, diversité fongique et dynamique dans le temps. Rôle des arbres et plantes compagnes : essences pionnières, fruitières, densités, aménagements, corridors écologiques. Comment favoriser la diversité microbienne et fongique (inocula naturels, oiseaux, haies, zones humides) et les pratiques à éviter.

Après-midi : Introduction à la lecture de paysage viticole. Visite de terrain : - analyse du contexte pédoclimatique, - analyse du paysage, - observations de zones humides/sèches, haies, lisières, boisements, - analyse de la structure de la plantation et de la végétation associée. Élaboration en groupes de plusieurs scénarios d'évolution : - plantations d'arbres, - choix de couverts, - continuités écologiques, - structures favorables à la mycorhization. Restitution et échange collectif.

JOUR 2 :

Matin : Présentation des échantillons de sol apportés par les stagiaires. Comparaison directe : structure, odeur, granulométrie, stabilité, humidité. Présentation de deux sols contrastés par le formateur : - sol "avant champignons", - sol "15 ans après installation des réseaux fongiques". Bases biologiques : endo/ecto mycorhizes, champignons saprophytes. Bases agronomiques : évolution des communautés fongiques avec le climat. Comment augmenter la mycorhization en vigne : arbres, couverts, légumineuses, sol vivant. Pratiques défavorables : sol nu, travail profond, tassement, intrants destructeurs.

Après-midi : Méthodologie du design agroforestier : objectifs, contraintes, cycles, eau, biodiversité. Atelier en petits groupes sur plans : - choix des essences, - densités, - implantation, - couverts végétaux, - zones fonctionnelles (haies, bosquets, refuges fongiques). Présentation de chaque projet, argumentation écologique et agronomique. Bilan du stage et perspective pour chacun

Méthodes pédagogiques /Moyens matériels et outils

Vidéoprojection (schémas, photos, cycles écologiques). Échanges interactifs, questions-réponses. Paperboard (dessins rapides, flux, zonages). Travail collaboratif et sur le terrain en sous-groupe. Visite de terrain complète (lecture de paysage, observation des sols, biodiversité). Échantillons de sol à commenter. Plans papier, cartes, feutres, croquis pour le design agroforestier. Bilan

Méthode d'évaluation

Bilan satisfaction. Débriefing. QUIZZ.

Renseignements

LES RESILIENTS : Stephan REINIG 06 77 02 53 68 / sreinig@cercleprovence.fr
 ADRIA : Sabine LORY 06 76 61 22 39/ asso.adria@gmail.com

Infos pratiques

Intervenant :

Hervé COVES, Ingénieur agronome et franciscain, aborde les thèmes de l'agroécologie, la permaculture et l'agroforesterie.

Dates : Jeudi 08 et Vendredi 09 Janvier 2026

Durée : 14h00

**Horaires : 08h30/12h30
13h30/17h30**

Lieu : Secteur Brignoles (83170)

Inscription : Lire les conditions générales de formation + remplir le bulletin d'inscription + s'inscrire en ligne :

<https://my.weezevent.com/choisir-la-robustesse-pour-une-vigne-qui-fonctionne-comme-un-ecosysteme>

Date limite d'inscription : 05/01/2026/2025

Repas : repas tiré du sac

Responsable de formation :
Sabine LORY, gérante d'ADRIA

Public ciblé : viticulteurs de la région PACA
Prérequis : aucun.

Tarifs : pris en charge par VIVEA selon éligibilité (vérifiez votre plafond VIVEA). Pour les autres statuts : nous consulter.

Choisir la robustesse, pour une vigne qui fonctionne comme un écosystème ! R093/2026/94

❖ Etape 1 : « Je suis... »

Nom :

Prénom :

Dénomination (GAEC, EARL,...) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Je déclare avoir lu les conditions générales ci-jointes et le présent programme de la formation et y adhère entièrement et sans réserve.

Date :

Signature :

❖ Etape 2 : « Ma situation est... »

• Je suis éligible au VIVEA

Ma formation est donc prise en charge par VIVEA (hors participation des stagiaires) :

- Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familiale ou associé
- En démarche installation, je joins obligatoirement :
 - 1 attestation ORIGINALE produite par un Point Accueil Installation ; 1 original du formulaire d'engagement, 1 copie du PPP et copie d'écran du CPF.

• Je ne suis pas éligible au VIVEA :

- Salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise. Les organismes suivants sont susceptibles de vous financer (OPCA, FAFSEA, Pôle emploi, CCI, DIF...). Merci de nous contacter pour obtenir un devis ou une facture.
- Autre cas. Merci de nous contacter pour étudier votre situation

❖ Etape 3 : J'envoie mon bulletin d'inscription avec :

- Le présent bulletin par mail : asso.adria@gmail.com
- Ou par courrier : ADRIA, 2 chemin Andrevin 70180 DELAIN

En pensant à joindre par courrier :

- Le document attestant de mon éligibilité VIVEA en cas de PPP,
- Mais également : la fiche de consentement de partage des données ci-après, datée et signée (les conditions générales de vente sont à lire)

N'hésitez pas à nous contacter au 06 76 61 22 39 pour toute information complémentaire

Nom et prénom du déclarant :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom de la structure collectrice des données : ADRIA (Accompagnement au Développement, à la Recherche et à l'Innovation en Agriculture)

Adresse : 2, Chemin Andrevin 70180 DELAIN Tel : 06 76 61 22 39 / 06 34 38 78 34

Mail : asso.adria@gmail.com

Siret : 813 633 252 00016 / NAD : 43 70 00680 70 / APE : 8559A

Objet de l'autorisation :

La présente autorisation a pour but d'encadrer la collecte, l'utilisation et le partage des données à caractère personnel ou professionnelles fournies volontairement par l'agriculteur dans le cadre d'actions de formation continue, de suivi technico-économique, ou d'évaluation de pratiques agro-environnementales.

1. Données concernées

Les données susceptibles d'être collectées et partagées incluent notamment :

- Informations d'identification (nom, prénom, SIRET, coordonnées)
- Informations professionnelles (surface agricole, productions, équipements, pratiques culturales, données économiques)
- Données issues de suivis techniques ou de diagnostics (sol, irrigation, fertilisation, etc.)

2. Finalité du traitement

Les données partagées seront utilisées exclusivement aux fins suivantes :

- Organisation et amélioration des formations continues pour les agriculteurs
- Élaboration de retours d'expérience et cas pratiques
- Réalisation d'analyses statistiques anonymisées
- Développement d'outils pédagogiques adaptés aux besoins du secteur agricole
- Transfert de savoirs entre agriculteurs et formateurs

Aucune utilisation commerciale ne sera faite des données sans consentement explicite ultérieur.

3. Modalités de partage

Les données peuvent être partagées avec les personnes ou structures suivantes :

- Formateurs et intervenants techniques
- Organismes de formation agréés
- Partenaires scientifiques ou techniques dans le cadre de conventions signées
- Participants à la formation, uniquement sous forme anonymisée ou agrégée

4. Confidentialité et sécurité

Les données sont traitées conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**. Des mesures de sécurité techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

5. Durée de conservation

Les données sont conservées pour une durée maximale de **5 ans** à compter de la fin de la formation concernée, sauf obligation légale contraire.

6. Droit d'accès, de rectification et de retrait

Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement en adressant une demande à ADRIA par mail : asso.adria@gmail.com

7. Consentement

Je soussigné(e), **[Nom, prénom]**,

autorise expressément la structure susmentionnée à collecter, traiter et partager les données me concernant, dans le strict cadre défini ci-dessus.

Fait à, le

Signature : [Signature manuscrite précédée de la mention "Lu et approuvé"]

Le service de remplacement

La participation à des formations professionnelles vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement.

Conditions d'accès : Il suffit d'être adhérent au service de remplacement et d'être remplacé-e dans les 3 mois qui suivent l'absence. Il est nécessaire de conserver une attestation de présence à la formation.

Où se renseigner ?

Contactez votre antenne locale :
Site :
www.servicederemplACEMENT.fr

Avec le soutien financier de :



Conditions générales

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles SC ADRIA (« l'organisme de formation ») propose la vente de ses formations à ses clients (« le Client »).

2. Acceptation des CGV

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client.

3. Formations

Les formations proposées sont celles qui figurent sur le site internet de l'entreprise ou celles élaborées suite à la demande. Les descriptions sont les plus fidèles possibles mais peuvent être sujettes à des ajustements en fonction des évolutions pédagogiques.

4. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros, l'entreprise fait l'objet d'une exonération de TVA. Le prix de la formation est imputé sur le crédit vivéa de chaque exploitant agricole pour l'année en cours. L'organisme de formation se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais les formations seront facturées sur la base du tarif en vigueur au moment de la validation de l'inscription.

5. Inscription

Le Client s'inscrit mail, téléphone ou sms ou par tout autre moyen. Néanmoins, l'inscription ne devient définitive qu'après confirmation par l'organisme de formation et signature par le client du contrat de formation, envoyé par mail.

6. Paiement

Pour les cotisants MSA, le paiement est réalisé automatiquement en donnant son consentement électronique à la formation. Cette opération s'effectue en cliquant sur le lien envoyé par vivéa avant la formation.

Pour les autres statuts, le paiement est exigible immédiatement à l'inscription. Il peut s'effectuer par carte bancaire, virement, ou tout autre moyen prévu par l'organisme de formation.

7. Modalités d'accès aux formations

Les formations sont dispensées en présentiel et en FMD (formation mixte distanciel). Le lieu et les horaires de formation seront communiqués au Client avant le début de la formation.

8. Droit de rétractation

Le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de son inscription pour exercer son droit de rétractation. Si la formation a débuté avant l'expiration de ce délai, le client signe un document intitulé « Renonciation au droit de rétractation » envoyé par l'organisme de formation.

9. Responsabilité et Engagements

L'organisme de formation s'engage à fournir une formation conforme aux standards de qualité. Toute réclamation doit être adressée dans un délai raisonnable après la participation à la formation.

10. Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions et respectent la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

11. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité, auprès du médiateur des entreprises. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de l'organisme de formation.

12. Contact

Pour toute demande d'information, renseignements techniques, traitements des données personnelles Règlement Général de Protection des Données (RGPD Européen) et pour exprimer vos droits, vous pouvez nous contacter par téléphone au **0676612239** ou par mail asso.adria@gmail.com